

CONFERENCE SPECIALE DES ETATS PARTIES A
LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE
AU POINT, DE LA FABRICATION ET DU STOCKAGE
DES ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU
A TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION

Distr.
GENERALE

BWC/SPCONF/SR.4
22 septembre 1994

Original : FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 20 septembre 1994, à 15 heures

Président : M. TOTH (Hongrie)

SOMMAIRE

Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs (suite)

Questions d'organisation

Examen du rapport du Groupe spécial d'experts gouvernementaux chargé de définir et étudier du point de vue scientifique et technique des mesures de vérification éventuelles, et décision quant à de nouvelles mesures à prendre en vue de renforcer la Convention (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la Conférence seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture des travaux.

GE.94-64423 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS (point 8 de l'ordre du jour) (suite)

1. Le PRESIDENT exprime l'espoir que la Commission de vérification des pouvoirs pourra être constituée sans tarder et indique que la Conférence attend encore la réponse définitive d'une délégation.

2. M. KHERADI (Secrétaire général de la Conférence spéciale) demande aux délégations qui ne l'ont pas encore fait de présenter leurs pouvoirs le plus tôt possible.

QUESTIONS D'ORGANISATION

3. Le PRESIDENT propose, s'il n'y a pas d'objections, que les travaux du mercredi 22 septembre se terminent à 17 heures afin que les délégations qui le souhaitent puissent participer à un forum portant sur des questions relatives à VEREX qui doit commencer à cette heure-là.

4. Il en est ainsi décidé.

EXAMEN DU RAPPORT DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX CHARGE DE DEFINIR ET ETUDIER DU POINT DE VUE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES MESURES DE VERIFICATION EVENTUELLES, ET DECISION QUANT A DE NOUVELLES MESURES A PRENDRE EN VUE DE RENFORCER LA CONVENTION (point 9 de l'ordre du jour) (suite)

5. Le PRESIDENT rappelle que les travaux du Comité plénier seront centrés sur le point 9. Il semble que le Comité plénier devrait, de l'avis général, examiner en détail les questions de fond relevant de ce point pour faciliter les travaux de la Conférence spéciale. A cette fin, il serait souhaitable que des propositions concrètes soient formulées par écrit et que des éclaircissements soient apportés le cas échéant sur certaines questions. Certaines propositions allant dans le même sens pourront peut-être être regroupées.

6. Au cours des jours suivants, il faudra peut-être combiner les discussions formelles et des échanges de vues informels. Ces derniers, s'ils ont lieu, devront avoir un caractère de transparence et être ouverts à tous. Il faudrait aussi tenir compte du fait que certaines délégations comptent peu de membres et ne peuvent donc pas participer à deux réunions en même temps.

La séance est levée à 15 h 25.
